



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-76 : Validation du plan de gestion 2024-2029 du site ENS des Grandes Vignes – La Balme de Sillingy

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Le site des Grandes Vignes a été labellisé Espace Naturel Sensible par le Département de la Haute-Savoie en 2013. Consciente de l'intérêt de ce secteur, la Communauté de Communes Fier et Usse a mandaté, avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (Asters) afin d'établir un programme de gestion pour ce site. Celui-ci a été présenté et validé en comité de pilotage le 2 décembre 2021.

Les objectifs à long terme retenus pour ce plan de gestion 2024-2029 sont :

- Conserver les pelouses sèches à fort enjeux pour la biodiversité,
- Maintenir la fonctionnalité des écosystèmes (connectivité, alternance milieux ouverts/fermés),
- Préserver les populations d'Aster amellus.

Le programme d'actions issu de ce plan de gestion sera mis en œuvre par la Communauté de Communes Fier et Usse, en partenariat avec la commune de La Balme de Sillingy, dans le cadre du CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon.

Type d'action	Opération	Maître d'œuvre I/F	Budget € TTC							Total général
			2024	2025	2026	2027	2028	2029		
ET2 - Evaluation actions 2024-2029 et document de gestion 2030-2035	SV1 - Surveillance et localisation des EEE	Asters							7 480,00 €	7 480,00 €
		Asters	- €	- €		- €			- €	- €
	Total général		34 897,50 €	2 020,00 €	16 532,50 €	4 185,00 €	14 332,50 €	8 920,00 €	80 887,50 €	
	dont investissement		34 582,50 €	1 700,00 €	16 207,50 €	3 855,00 €	13 997,50 €	8 410,00 €	78 752,50 €	
	dont fonctionnement		315,00 €	320,00 €	325,00 €	330,00 €	335,00 €	510,00 €	2 135,00 €	

Le budget présenté dans le tableau ci-dessus comprend les estimatifs financiers de tous les scénarios de restauration. Ceux-ci ne seront pas tous réalisés et des choix seront faits en fonction de la maîtrise foncière et de l'animation agricole. **Le budget global du plan de gestion sera compris entre 57 000 € et 65 000 € TTC** en fonction des options choisies pour le rétablissement des connexions des milieux réouverts et du type de restauration complémentaire (pâturage ou intervention d'une entreprise).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses d'investissement (en € HT) :

Type d'Action	Opération	Maître d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ HT)				Budget 2024-2029 (€ HT)
			% CD74	CD 74	% CCFU	CCFU	
Conservation du patrimoine naturel	R1 – Réouverture des secteurs embroussaillés	Prestataire	60%	9 420,00 €	40%	6 280,00 €	15 700,00 €
		Asters	60%	2 316,00 €	40%	1 544,00 €	3 860,00 €
	R2 – Rétablissement de connexions des milieux réouverts	Prestataire	60%	6 060,00 €	40%	4 040,00 €	10 100,00 €
		Asters	60%	378,00 €	40%	252,00 €	630,00 €
	Re1 – Restauration complémentaire par débroussaillage sélectif régulier	Prestataire	60%	4 200,00 €	40%	2 800,00 €	7 000,00 €
		Asters	60%	594,00 €	40%	396,00 €	990,00 €
	Re2 – Restauration complémentaire par fauche manuelle avec exportation	Prestataire	60%	3 600,00 €	40%	2 400,00 €	6 000,00 €
		Asters	60%	594,00 €	40%	396,00 €	990,00 €
	Rp1 – Recherche partenariat agricole et définition des mesures agro-pastorales	CASMB	0%	- €	100%	1 050,00 €	1 050,00 €
		Asters	0%	- €	100%	1 612,50 €	1 612,50 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 074-247400567-20230928-DEL_2023_76-DE



	Agriculteur	60%	- €	40%	- €	- €
Rp2 - Gestion pastorale	CASMB	0%	- €	100%	1 750,00 €	1 750,00 €
	Asters	0%	- €	100%	2 475,00 €	2 475,00 €
	Prestataire	60%	3 600,00 €	40%	2 400,00 €	6 000,00 €
Rp3 - Restauration complémentaire manuelle (si nécessaire)	Asters	60%	792,00 €	40%	528,00 €	1 320,00 €
	Asters	60%	1 365,00 €	40%	910,00 €	2 275,00 €
ET1 - Actualisation du PdG à mi-parcours	Asters	60%	4 488,00 €	40%	2 992,00 €	7 480,00 €
ET2 - Evaluation actions 2024-2029 et rédaction document de gestion 2030-2035	Asters	60%	4 488,00 €	40%	2 992,00 €	7 480,00 €
Connaissance		54%	37 407,00 €	46%	31 825,50 €	69 232,50 €
Total général						

De la même manière que ci-dessus, le budget présenté dans le tableau comprend les estimatifs financiers de tous les scénarios de restauration. Ceux-ci ne seront pas tous réalisés et des choix seront fait en fonction de la maîtrise foncière et de l'animation agricole. La participation globale du Département pour les dépenses d'investissement sera comprise entre 28 000 € et 33 000 € avec **un reste à charge pour la CCFU compris entre 22 000 € et 24 000 €**.

Dépenses de fonctionnement (en € TTC) :

Type d'Action	Opération	Maître d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ TTC)			Budget 2024-2029 (€ TTC)
			% CD74	CD 74	% CCFU	
Intégration dans le contexte local	AF1 - Animation foncière	CCFU	0%	- €	100%	- €
	AS1- Animation du site	CCFU	0%	- €	100%	- €
	AS2- Etendre le périmètre de l'ENS	Asters	0%	- €	100%	1 965,00 €
Connaissance	AT1 - Animation territoriale (information propriétaires)	CCFU	0%	- €	100%	- €
	SV1 - Surveillance et localisation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Asters	0%	- €	100%	170,00 €
Total général			0%	- €	100%	2 135,00 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 074-247400567-20230928-DEL_2023_76-DE



Les membres du conseil communautaire sont informés que les taux de subvention ainsi que les montants de la participation prévisionnelle du Département indiqués dans les deux tableaux ci-dessus sont des taux maximums. Par ailleurs, le Département ne s'engage plus pour la totalité des plans de gestion mais uniquement sur une période de 3 ans. Deux demandes de subventions seront donc nécessaires, la 1^{ère} concernera la mise en œuvre des actions sur la période 2024-2026 et la 2^{nde} sur la période 2027-2029. Les taux réels seront validés par le Département lors des demandes de subvention. Un ajustement des actions pourra alors être soumis à approbation en cas d'écart significatif entre les taux prévisionnels et les taux réels. En cas de baisses importantes des subventions, des arbitrages pourront être réalisés entre les actions et entre les sites ENS afin de rester dans l'enveloppe budgétaire globale validée par le projet de territoire.

La présente délibération vise à valider le plan de gestion 2024-2029 du site ENS des Grandes Vignes à La Balme de Sillingy.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le document de gestion 2024-2029 et son contenu ;
- **D'approuver** le programme d'actions mentionné ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter auprès de l'Etat la transmission du « porter à connaissance » réglementaire ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter une aide financière auprès du Département de la Haute-Savoie ainsi qu'auprès d'éventuels autres financeurs ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

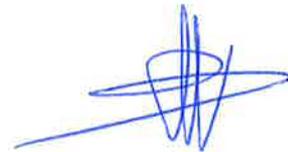
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN



The image shows a blue ink signature of Elodie Dondin.